

Éradication du pin des Caraïbes

Réduire les risques de feux à l'Île des Pins



Le *pinus* (pin des Caraïbes) est une espèce à fort caractère inflammable. Il est essentiel de le contenir à sa stricte exploitation contrôlée et d'éradiquer tout individu issu de régénération spontanée. La province Sud, lors de la séance du Bureau de l'assemblée ce mardi 28 novembre 2023, a ainsi décidé la reprise des actions d'entretien des pare-feu sur deux zones prioritaires :

- Priorité 1 : à proximité de l'aérodrome à des fins de sécurisation de ce site nécessaire à la continuité territoriale.
- Priorité 2 : sur les parcelles forestières à des fins de protection du massif forestier du plateau.

Des actions d'éradication des *pinus* pourront également être reprogrammées sur les lacs et dolines ainsi que sur les exploitations agricoles existantes pour lesquelles l'envahissement par le *pinus* est avéré.

Les Kuniés seront les partenaires de cette lutte qui les concerne au plus près.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49